

CENTURY 21

Cabinet Théron

BAREME D'HONORAIRES en vigueur au 01/06/2022 (montant maximum appliqué)

COMMISSION VENTES à la charge du vendeur sauf exception
en cas de mandat partagé, s'appliquent les honoraires d'agence du mandat d'origine

Terrains, Appartements, Maisons, Immeubles et Propriétés

Montant de la transaction	Montant TTC	Montant HT
De 0 € à 45 000 €	4 500 €	3 750 €
De 45 001 € à 100 000 €	9,6 %	8 %
De 100 001 € à 250 000 €	8,4 %	7 %
De 250 001 € à 450 000 €	7,2 %	6 %
De 450 001 € et plus	6 %	5 %

Murs commerciaux, Fonds de commerce, Pas de porte, Droit au bail, Bureaux

Montant de la transaction	Montant TTC	Montant HT
De 0 € à 60 000 €	6 000 €	5 000 €
De 60 001 € à 250 000 €	10,8 %	9 %
De 250 001 € et plus	9,6 %	8 %

Evaluations immobilières

	Montant TTC	Montant HT
Estimation de biens immobiliers en cas de non commercialisation	250 € TTC	208,33 €

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Barème d'honoraires en vigueur au 24 Mars 2026

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8,07€ TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3,03 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7% TTC du montant du loyer annuel HC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5% TTC du montant du loyer annuel HC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7% TTC du montant du loyer annuel HC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5% TTC du montant du loyer annuel HC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème établi le 24 Mars 2026.



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance

8,4% TTC des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi** des réparations urgentes ou inférieurs à 200 TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200€ TTC

Barème établi le : 24 Mars 2026

Services complémentaires

Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)

Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)

Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux

Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique

Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Réalisation d'une visite conseil

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers

Frais d'administratifs (correspondance, extranet)

Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)

Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)

Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété

Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds

Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles

Représentation aux assemblées générales

Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion

« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi

Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves

Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)

Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *

	Service référence 9,6% TTC	Service excellence 10,8% TTC	Coût hors forfait TTC
	●	●	150€/dossier
	●	●	100€
	●	●	250€
	●	●	50€/dossier
	●	●	150€/dossier
	○	●	150€ + 4% du montant des travaux
	○	●	90€/visite
	○	●	90€/lot/an
	○	●	2,5€/mois
	○	●	10€/acompte
	○	●	120€/lot
	○	●	10€/lot/mois
	○	●	250€/dossier
	○	●	90€/heure
	○	●	90€/heure
	○	●	3€/m ² (logement vide) 5€/m ² (meublé)
	○	●	90€/dossier
	○	●	90€/heure
	○	●	100€/heure
	★	★	Se rapprocher de votre conseiller